tenir à ce sujet avec le ministre de la guerre. M. de Freycinet s'est engagé à ne jamais récompenser, à l'aide de ces croix, des services civils, et à consentir que cette restriction fut insérée dans la loi. Dans ces conditions la commission de l'armée a approuvé le projet. Le rapport a été déposé avant-hier sur le bureau de la Chambre.

SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE. — Roubaix. 23 juil. — Hauteur barométrique, 767. Température :
A 7 heures du matin.. 17 degrés audessus de zéro.
A 1 » du soir.. 26 degrés audessus de zéro.
A 5 » » 20 degrés audessus de zéro.

Paris, 22 juillet. — Les fortes pressions couvrent toujours l'ouest du continent et elles se sont étendues vers l'Est jusqu'en Autriche. Un minimum assez important s'est avancé sur la Scandinavie; la baisse barométrique est générale sur le nord de l'Europe, se propage jusqu'à la mer du Nord et à la Manche.

Le vent souffle de l'Ouest sur les Iles britanniques et le Pas-de-Calais; il est faible du Nord-Ouest sur nos côtes de l'Océan et assez fort sur le golfe de Lyon. Des pluies sont tombées en Irlande, en Autriche et en Algérie.

La température s'est relevée presque partout; elle était ce matin de 2 degrés au Pic-du-Midi, 5 au Puy-de-Dôme, 12 à Stornoway, 14 à Paris, 18 à Moscou et 28 à Constantinople.

En France, le temps va rester assez beau avec température inférieure à la normale. Quelques pluies sont probables dans le Nord.

A Paris, hier, ciel nuageux.

Maximum : 20°5; minimum : 10°4; température moyenne : 15°2; inférieure de 5°5 à la normale.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

La distribution des prix aux élèves de l'Ecole nationale de musique aura lieu, le dimanche 27 juillet, à onze heures du matin, à l'Hippodrome.

Les filles de la Sagesse, d'Haubourdin, ont présenté cette année 14 élèves aux examens pour le brevet élémentaire ; toutes ces élèves ont été admissibles ; douze ont été reçues définitivement, dont deux roubaisiennes, Mlles Faidherbe et Lecomte. Deux élèves qui ont subi les épreuves du brevet supérieur, ont été également reçues.

Le « Choral Nadaud » au concours de Cambrai. — Le jury sera composé de MM. Radoux, directeur du Conservatoire de Liége; Duprato, compositeur de musique à Paris; Tilman, compositeur de musique à Bruxelles; Boulanger, professeur de chant au Conservatoire de Lille; Gabriel Sinsoilliez, compositeur de musique à Lille; le chanoine *Lemaire*, directeur de l'église métropolitaine de Cambrai; Cleutat, compositeur de musique à Paris; Voncken, directeur de la société chorale l'Emulation de Verviers; Deleau, directeur de l'Union Orphéonique de Cambrai; Devred, directeur de la Lyre Cambraisienne.

On comptait, pour présider le concours d'orphéons, sur la présence de M. Massenet. Mais l'auteur de *Manon* s'est récusé, il est retenu. M. Léo Delibes sera également absent au mois d'août, on espère pouvoir obtenir l'adhésion de MM. Ambroise Thomas, Gounod ou Saint-Saëns. L'auteur d'*Ascanio* serait, croit-on, très heureux de présider le concours de Cambrai. Les Cambrésiens ne sont-ils pas un peu ses compatriotes ? On sait que Saint-Saëns a épousé une jeune fille du Cateau.

Nous donnons, ci-dessous, à titre de document, le poème du chœur imposé :

L'ANTE-CHRIST

Il viendra, quand viendront les dernières ténèbres,
Que la source des jours tarira ses torrents
Qu'on verra les soldats au front des nuits funèbres
Pâlir comme des yeux mourants.

Quand l'abîme inquiet rendra des bruits dans l'ombre
Que l'enfer comptera le nombre
De ses soldats audacieux
Et qu'enfin le fardeau de la suprême voûte
Fera comme un vieux char tout poudreux de sa route
Crier l'axe affaibli des cieux.

Il viendra quand la mère au fond de ses entrailles
Sentira tressaillir son fruit épouvanté
Quand nul ne suivra plus les saintes funérailles
Du juste, en sa tombe attristé !
Lorsqu'approchant des mers, sans lit et sans rivages
L'homme entendra gronder sous le vaisseau des âges
La vague de l'Eternité

Il viendra quand l'orgueil et le crime, et la haine
De l'antique alliance auront enfreint le vœu
Quand les peuples verront craignant leur fin prochaine
Du monde décrépit se détacher la chaîne
Les astres se heurter dans leurs chemins de feu
Et dans le ciel, ainsi qu'en ses salles oisives
Un hôte se promène attendant ses convives
Passer et repasser l'ombre immense de Dieu !

Parmi les nations illuira comme un signe
Il viendra des captifs dissiper la rançon
Le Seigneur l'enverra pour dévaster la vigne
Et pour disperser la moisson.
Tantôt ses traits au ciel emprunteront leurs charmes
Tel qu'un ange vêtu de radieuses armes
Tout son corps brillera de reflets éclatants
Et ses yeux souriront baignés de douces larmes
Comme la jeune aurore au front du beau printemps
Tantôt, hideux amant de la nuit solitaire
Noir dragon déployant l'aile aux ongles de fer
Pâle et s'épouvantant de son propre mystère,
Du sein profane de la terre
Ses pas feront monter les vapeurs de l'enfer

. . . .

Enfin, quand ce héros du suprême mystère
Aura de crime en crime usé ses noirs destins
Que la sainte vertu, que la foi salutaire
Trouveront tous les cœurs éteints
Quand du signe du meurtre et du sceau des supplices
Il aura marqué ses complices
Que son troupeau sera compté
Il quittera la vie ainsi qu'une demeure
Et son règne ici-bas n'aura pour dernière heure
Que l'heure de l'éternité

VICTOR HUGO. (*Odes et Ballades.*)

Trois adjudications. — Trois adjudications ont eu lieu, mardi matin, à onze heures, à l'Hôtel-de-Ville de Roubaix. En voici les résultats :

Première adjudication, *Institut Sévigné.* — *Construction de classes* : 1er lot, *Démolition, maçonnerie*, etc., cinq soumissionnaires se sont présentés : MM. Dhalluin-Grenu, de Roubaix, 5 0/0; Théodore Debaisieux, de Roubaix, 7 0/0; Vve Lerbier-Paulus, de Roubaix, 6 0/0; Goffin et Gaberel, de Roubaix, 5 0/0; Jules Rasson fils, de Roubaix, 9 0/0; c'est ce dernier qui a été déclaré adjudicataire.

2e lot, *Charpente-menuiserie* : 12 soumissionnaires. MM. J.-B. Degrœve, de Roubaix, 12 o/o ; Jules Planquart, de Roubaix 12 o/o; Séraphin Génart, de Roubaix, 16 o/o; Alfred Choquet, de Roubaix, 10 o/o; Bayart Vantroys, de Roubaix, 8 o/o; Alfred Vronne, de Roubaix, 15 o/o; Decraene et Demarlier, 14 o/o ; Emile Mangez, de Roubaix, 11 o/o; Edouard Delattre, de Roubaix, 15 o/o; Moïse Rogier, de Roubaix, 9 o/o; Delahousse, de Roubaix, 15.30 o/o; Jean Dubois, de Roubaix, 15 o/o, M. Séraphin Génart a été délaré adjudicataire.

3me Lot, *Ferronnerie* : 3 soumissionnaires, MM. Isidore Devriendt de Roubaix, 15 0/0; Théodore Lallemand, de Roubaix, 16 0/0; Louis Beuque, de Tourcoing. 18 0/0.

M. Théodore Lallemand a été déclaré adjudicataire.

4me lot, *Couverture, zinguerie* : 3 soumissionnaires, MM. A. Boutry, de Roubaix, pas de rabais; François Preys, de Roubaix, 7 0/0; Arthur Bourgeois, de Roubaix, 1 0/0.

M. François Preys, a été déclaré adjudicataire

5me lot, *peinture ,vitrerie* : Cinq soumissionnaires, MM. Henri Petit, de Roubaix 31 0/0; Eloy Lemaire, de Roubaix, 26 0/0; Louis Lempereur, de Roubaix, 33 0/0; Paul Honoré, de Roubaix, 33 0/0; Gilmant-Thibaut, de Roubaix, 37 0/0; c'est ce dernier qui a été déclare adjudicataire.

6me lot, *Canalisation du gaz* : Deux soumissionnaires, MM. Abel Detombe de Roubaix, 1 0/0 et Seynave-Dupire, de Roubaix, dont la soumission a été rejetée, le certificat réglementaire n'ayant pas été présenté par lui.

7e lot, *Mobilier des classes* : Neuf soumissionnaires. MM. Edeuard Delattre, de Roubaix 15 0/0 ; Moïse Rogier, 14 0/0 ; Emile Maugez, de Roubaix, 17 0/0 ; Jean Dubois, de Roubaix, 14 0/0 ; Alfred Vronne, de Roubaix, 15 0/0 ; Bayart et Vantroys, de Roubaix, 8 0/0 ; Alfred Choquet, de Roubaix, 11 0/0; Séraphin Génart, de Roubaix, 18 0/0 ; Jean-Baptiste Degraeve, de Roubaix, 17 0/0. M. Séraphin Génart a été déclaré adjudicataire.

2e adjudication : *Parc de Barbieux. Travaux de terrassement* : Cinq soumissionnaires se sont présentés : MM. Jules Desplanque, de Roubaix, 6 0/0 ; Tiberghien, de Roubaix, 4 0/0 ; A. Boutry, de Roubaix, 17 0/0 ; Louis Collin, de Lille, 7 0/0 ; Armand Morlet, de Lille, 10 0/0. M. Boutry a été déclaré adjudicataire.

3e adjudication : *Construction d'un égout dans la rue d'Hem et élargissement de la rue.* — Cinq soumissionnaires se sont présentés : MM. Louis Collin de Lille 5 0/0 ; Antoine Labbe, de Lille, 6 0/0 ; A. Boutry, de Roubaix. 5 0/0 ; Alexandre Vasseur, de Roubaix, 3 0/0 ; Larnout frères, de Roubaix, 7 0/0 ; ce sont ces derniers qui ont été déclarés adjudicataires.

Une quatrième adjudication, celle du pont tournant de la rue Daubenton, devait avoir lieu ; un seul soumissionnaire s'est présenté, mais comme il n'a pas été déclaré adjudicataire, l'adjudication a été reportée au 19 août prochain.

La Chambre de commerce de Roubaix nous communique l'avis suivant :

« La Chambre de commerce de Roubaix vient de recevoir de M. le Ministre du commerce, de l'industrie et des colonies un exemplaire de la traduction du nouveau règlement douanier des Etats-Unis d'Amérique (Bill Mac-Kinley).

» Ce document est mis à la disposition des industriels et commerçants, au secrétariat de la Chambre de commerce, rue Neuve, 3.

» Dans sa lettre d'envoi, M. le Ministre fait part à la Chambre de commerce que, d'après un télégramme adressé de Washington par le ministre de France, il semblerait que certains tempéraments seront apportés à la loi Mac-Kinley, tout au moins au début, le département d'Etat n'ayant pu encore envoyer les instructions nécessaires à ses consuls.

» Le Président de la Chambre de commerce,
» HENRY MATHON. »

La Société d'Emulation de Roubaix *se réunira* en séance ordinaire vendredi 25 juillet 1890, à 8 heures du soir :

« Ordre du jour : 1° Installation d'un nouveau membre; 2° *Les machines à écrire, communication* par M. Prouvost Bénat, président; 3° Histoire du collège de Roubaix (suite), par M. l'abbé Th. Leuridan; 4° *Lectures et propositions.* »

Un noyé à l'Ecole de natation. — L'établissement des bains du quai de Gand, a été mis en émoi mardi matin, par un accident regrettable qui a coûté la vie à un jeune homme de vingt-cinq ans.

Depuis quelque temps déjà, un ouvrier tisserand, demeurant avec ses parents, rue Bayart, n° 9, Jean-Baptiste Lapaille, avait dit à un de ses amis, François Baudinier, qu'il parierait, quand celui-ci le voudrait, de rester plus longtemps que lui sous l'eau.

Mardi matin, vers dix heures, les deux camarades s'étant rencontrés, ils décidèrent de se rendre à l'école de natation et de mettre leur projet à exécution : un pari de cinq chopes fut engagé.

Tous deux plongèrent et il y avait déjà quelques instants que François Baudinier avait reparu à la surface de l'eau, lorsque les maîtres-nageurs, ne voyant pas revenir Lapaille, se jetèrent immédiatement dans le bassin et ramenèrent bientôt le corps du malheureux jeune homme qui ne donnait plus signe de vie.

Tous les soins que l'on peut donner en pareille circonstance furent prodigués au pauvre garçon; M. Duval, docteur en médecine, que l'on était allé chercher, arriva en compagnie d'un médecin de Lille, M. Mayeur, mais tous les soins furent impuissants à rappeler le jeune homme à la vie.

On suppose que Lapaille a plongé trop profondément et que sa tête est allée donner sur le fond du bassin, ce qui aura occasionné un étourdissement.

Le corps a été conduit à l'hôtel Dieu où il a été examiné par M. Bayart, médecin légiste.

Un noyé au pont du Blanc-Seau. — Mardi soir, vers neuf heures et demie, deux bateliers aperçurent, dans le canal, près du pont du Blanc-Seau, une masse informe surnageant. Ils parvinrent à le ramener sur la berge ; c'était le cadavre d'un homme d'une cinquantaine d'années, dont l'identité, n'a pu être établie.

Le cadavre a été transporté à la morgue de l'hôpital.

Un suicide, rue Vaucanson. — Un habitant de la rue Vaucanson, M. Charles Louis Braeckmann, né à Oomberghem (Belgique) a été trouvé pendu, mardi, vers neuf heures du matin, dans sa maison.

Depuis plusieurs années déjà, cet homme était devenu morose par suite de chagrins. Il y a deux ans, il avait essayé de se donner la mort en se pendant dans son grenier, mais on était arrivé à temps pour lui sauver la vie.

Mardi matin, M. Braeckmann monte au premier étage de sa maison, se passe une ceinture autour du cou et se pend à la rampe de l'escalier. C'est là qu'il a été trouvé : la mort remontait à quelques minutes seulement.

M. Braeckmann était marié et avait deux enfants. Il était âgé de 54 ans.

Un accident, rue Neuve. — Dans la matinée de mardi, une charrette, à laquelle était attelé un âne, et dans laquelle se trouvaient Mme Dupont et son fils Marcel, âgé de deux ans environ, sortait de la rue Neuve et s'engageait boulevard de Paris.

Plusieurs gamins, qui sortaient de l'école, prirent plaisir à agacer la pauvre femme et ils excitèrent le baudet; celui-ci, pris de peur, se mit à ruer et renversa Mme Dupont qui, perdant l'équilibre, lâcha le pauvre bébé qu'elle tenait dans ses bras.

L'enfant fut jeté sur la chaussée et les roues de la charrette lui passèrent sur le milieu du corps. On le croyait écrasé et la malheureuse mère poussait des cris désespérés, quand, M. Fraisse, docteur en médecine, qu'on était allé chercher, déclara que l'enfant n'avait aucune fracture grave.

Un accident s'est produit, mardi matin vers onze heures, près des Halles; Mlle Angèle Parmentier, longeait le trottoir de la rue de la Sagesse, pour retourner, lorsqu'arrivée à l'angle de cette rue et du boulevard, elle glissa et tomba si malheureusement, qu'elle se démit la cheville ; elle a été reconduite chez elle rue Pierre-de-Roubaix.

Une disparition. — Un jeune homme de seize ans, Charles Dewolf, de la rue des Longues-Haies, a disparu de chez ses parents depuis six jours.

Une arrestation pour vol. — La police a procédé, mardi, à l'arrestation d'un jeune homme, Henri Duquesne, fraudeur, de la rue Franklin, inculpé d'un vol de café vert, commis au mois de janvier dernier, chez M. Prouvost, épicier, rue de Lannoy.

Les ivrognes. — Deux ouvriers, l'un menuisier, Charles W... et l'autre tisserand, Pierre D..., se battaient à neuf heures et demie du soir, dans la rue de la Guinguette, quand les agents vinrent mettre fin à la lutte. Ils demandèrent aux deux ouvriers, qui avaient passé la soirée à ripailler, de leur donner leur nom et leur adresse.

Comme cela leur était impossible, les agents se rendirent au domicile des batailleurs et là, ils apprirent que le cabaretier, chez lequel ils prenaient pension, avait omis de les inscrire sur son registre : ce qui a fait trois contraventions au lieu de deux : il va sans dire que le cabaretier a eu sa part dans cette distribution.

Au cabaret de M. Lorthiois, rue Inkermann, cinq ou six individus, pris de boisson, entraient à dix heures du soir et comme ils se chamaillaient le cabaretier les pria poliment de sortir ; mais l'un d'eux se retourna sur lui et le mordit au pouce; pendant ce temps, un individu que l'on suppose se nommer Poissonnier, jetait la cabaretière à terre et la rouait de coups, alors qu'un troisième cassait les carreaux. Une enquête est ouverte contre ces ivrognes qui avaient pris la fuite quand la police est arrivée.

La maraude. — Le concierge de M. Ducoulombier, marchand de déchets, boulevard de la République, avait remarqué que le jardin de son patron recevait souvent la visite de jeunes écoliers qui venaient ravager les plans de fraises et les arbres fruitiers. Il établit une surveillance et lundi, vers sept heures du soir, il remarquait une bande de gamins, en train de se régaler à qui mieux mieux.

Le concierge alla prévenir un agent. Lorsque les maraudeurs virent poindre le képi de ce dernier, ils prirent la fuite; on réussit à en rejoindre un. C'est un jeune garçon de 13 ans, Jules Leroy, dont les parents habitent le fort Vanoutryve, à Tourcoing.

Chiens ratiers. — Nous avons inséré hier une note de M. Huss, sur le résultat du concours de chiens ratiers de dimanche, publié par le *Journal de Roubaix*. Aujourd'hui, M. Maes nous adresse quelques lignes protestant contre l'assertion de M. Huss.

Cette polémique menaçant de se prolonger, nous regrettons de devoir prévenir les intéressés que nous n'insérerons plus les nouvelles qu'ils pourraient nous envoyer.

Les chiens en fourrière. — Dans la journée de lundi, cinq chiens ont été mis en fourrière et conduits à l'abattoir et quatre contraventions ont été dressées pour divagation.

Pince-Nez et Lunettes. — *Galeries Saint-Georges.* — Voir aux annonces, 4e page. 44548

PILULES GICQUEL, purgatives. 1f50

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS
IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix.* — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

TOURCOING

Caisse de Liquidation des opérations sur marchandises de Tourcoing. — Par décision du conseil d'administration, les maisons de Lille sont admises, comme les maisons de Tourcoing et de Roubaix, à faire enregistrer les affaires à terme à la Caisse de liquidation de Tourcoing directement par les courtiers agréés par la dite caisse.

Société de Géographie. — Les résultats obtenus au concours de géographie du 5 courant sont très encourageants. Les succès sont encore plus importants que l'année dernière : un premier prix avec médaille de bronze, deux seconds prix et dix accessits, telle est la part attribuée à la section de Tourcoing. Voici les noms des lauréats :

Jeunes gens. — 1re série (Programme de St-Cyr) : accessit unique, M. Benonie Jacquier, lycée de Tourcoing.

2e série (Enseignement secondaire): 3e accessit, M. Louis Lebon, lycée de Tourcoing.

4e série (Enseignement primaire supérieur) : 8e accessit, M. Julien Lévêque, institut Colbert, de Tourcoing.

5e série. — (Enseignement primaire élémentaire) : 6e accessit, M. Henri Lallemand, école de la Croix-Rouge.

6e série. — Enseignement primaire élémentaire) : 2e prix, M. Henri Morel, 2e accessit, M. Anatole Petit; 3e accessit, M. Alfred Houzé, tous trois de l'école du Flocon.

Jeunes filles. — 3e série (enseignement primaire supérieur) : 1er accessit, Mlle Florentine Dutriaux, école de la rue des Orphelins.

4e série (*enseignement primaire supérieur*) : 3e accessit, Mlle Maria Dandoy, école de la rue des Orphelines.

3e série (Enseignement primaire élémentaire . — 1er prix avec médaille de bronze, Mlle Thérèse Choffat; 2e prix, Mlle Marie Nève ; 1er accessit, Mlle Jeanne Leroy; 3e accessit, Mlle Marie Desrousseaux, ces jeunes filles appartiennent à l'école de la rue des Orphelins.

La réunion annuelle des anciens élèves du collège de Tourcoing aura lieu, à l'Institution libre du Sacré-Cœur, le jeudi 7 août à une heure. Les adhésions seront reçues avant le lundi 4 août.

Brevet de capacité. — Nous apprenons que notre jeune concitoyen Jean Mortagne, élève du pensionnat St-Pierre de Lille, vient d'obtenir son brevet de capacité avec distinction.

La passerelle du Tilleul. — La passerelle du Tilleul, cette fameuse passerelle, réclamée depuis plus d'un quart de siècle, sera bientôt un fait accompli. Avant quinze jours peut-être, les nombreux ouvriers qui demeurent au-delà de la voie, n'auront plus à subir de longues attentes. Le passage supérieur, un peu fatigant pour les vieilles jambes sera complètement achevé.

Et vraiment, on n'aura rien perdu pour attendre; on n'aurait certainement pas eu aussi bien, il y a vingt ans. On sait les immenses progrès qui ont été réalisés, ces derniers temps, dans les constructions en fer. Eh bien, la passerelle du passage à niveau du Tilleul est bien certainement le dernier mot du perfectionnement. *L'aspect n'en est nullement* disgracieux, à quelque point de vue qu'on se place ; et, quoique d'une grande portée, elle est d'une légèreté pleine de hardiesse, ce qui n'empêche pas qu'elle soit d'une solidité à toute épreuve.

Ceux qui n'ont pas vu les plans, ou qui ne sont pas familiers avec les conditions requises pour les constructions de ce genre, sont tout étonnés que cette passerelle ne soit pas parallèle à l'axe de la rue du Tilleul. Elle est en effet disposée perpendiculairement avec la voie ferrée, à droite de la route qui conduit au Sapin-Vert; elle débouche ainsi sur la rue Latérale, à une distance d'une trentaine de mètres, de la rue du Tilleul. Les piétons auront donc sans compter la montée et la descente, quelques pas de plus à faire. Mais c'est là un bien petit inconvénient pour un immense avantage, et personne ne s'en plaindra.

Le canal. — La dragueuse ne fonctionne plus depuis longtemps déjà ; et les travaux de terrassement paraissent quelque peu ralentis, tous les efforts étant maintenant concentrés sur les travaux d'art.

Le pont de la rue de l'Espierres est à peu près achevé, et, depuis quelques semaines, les grands travaux du viaduc de la rue du Blanc-Seau, et du chemin de fer d'Halluin sont commencés. Il a fallu enfoncer de longs pilotis pour l'établissement du pont provisoire, nécessité par le détournement de la voie; cela vient d'être terminé, et le ballast existe déjà sur le raccordement. Il n'y a donc plus que les traverses et les rails à poser, ce qui ne demande guère de temps. Quant au raccordement des nouveaux rails, en deçà et au-delà des passages à niveau de la rue et du chemin du Blanc-Seau, ce ne sera que le travail d'une nuit.

Cela fait, on se mettra au Pont-Viaduc, le travail le plus considérable de l'embranchement, pour le passage supérieur du chemin de fer et de la rue du Blanc-Seau, et le passage inférieur du canal et chemins de halage. Nous ne dirons pas qu'il y a aura là de grandes difficultés à vaincre; il n'existe plus de ces sortes de difficultés pour nos ingénieurs; mais cependant l'œuvre à entreprendre est de première importance, puisqu'il faudra creuser à une profondeur de plus de 20 mètres, pour établir les fondations.

On va aussi s'occuper des quais ; dans sa séance de vendredi prochain, le conseil municipal aura à se prononcer sur le projet de construction.

Réception de la « Tourquennoise ». — La société de gymnastique et d'armes la *Tourquennoise*, n'a pu faire son entrée que par le train venant de Mouscron à 7 h. 11.

Une foule énorme attendait à la gare et aux environs. Des députations des différentes sociétés musicales et autres étaient venues pour offrir des bouquets aux vainqueurs de Verviers. Des parents, des amis étaient accourus de leur côté et jamais peut-être, on n'a vu plus de fleurs en semblable circonstance.

Nous avons tout particulièrement remarqué notre seconde société de gymnastique, les *Enfants de Tourcoing*, au grand complet et en uniformes, venus pour complimenter non des rivaux mais des émules.

Le cortège n'a pas tardé à se former ; en tête les cavaliers, puis les *Enfants de Tourcoing*, les *Trompettes*, la fanfare du *Petit-Château*, les députations, etc. Sur tout le parcours on voyait des drapeaux à toutes les fenêtres et de chaleureuses acclamations ont salué les braves jeunes gens.

A l'Hôtel-de-Ville, M. Sasselange, accompagné de la plupart des conseillers municipaux, a offert un bouquet au capitaine Dessauvages, un autre à l'habile instructeur M. Desbouvry et a adressé à la Société une patriotique allocution, que les gymnastes ont accueilli par les cris de : « Vive Sasselange ! »

Le capitaine a ensuite remercié la municipalité; il a rappelé les succès de la Société municipale de gymnastique et d'armes au concours de l'année dernière à Verviers et a dit que partout et toujours la société qu'il a l'honneur de commander saurait faire tout son devoir.

Les vins d'honneur ont alors été offerts et les gymnastes se sont rendus à leur local, rue Verte, pour prendre un repos qu'ils avaient bien gagné.

Vol de numéraire. — M. X..., cabaretier, rue Neuve-de-Roubaix, avait occupé comme ouvrière à la journée, une femme d'origine belge, qui demeurait au café Louis près du poste. Il s'aperçut dimanche matin, qu'on lui avait volé une somme de 60 francs en pièces de 5 fr. et il alla aussitôt faire sa déclaration à la police. L'enquête ne tarda pas à faire la preuve que l'ouvrière était bien la voleuse. On l'avait vue dans un cabaret avec son mari, ne regardant pas à la dépense; et, pour payer, prendre dans son porte-monnaie où se trouvaient plusieurs pièces de 5 fr., elle qui n'avait jamais un sou vaillant.

Quand on se présenta au domicile du couple, on apprit qu'il avait pris la veille le chemin de la Belgique !

Les frères Vandecastelle. — Il n'est pas besoin de présenter au *lecteur ces quatre coquins*, qui sont depuis trop longtemps la terreur du quartier de l'Epinette.

Au mois d'octobre de l'année dernière, trois ont été condamnés à Lille, à 2 mois de prison, pour avoir saccagé le cabaret de M. Béghin, sous l'enseigne : *Au Pigeon Redoutable.* On n'en finirait pas du reste, s'il fallait relever tous les délits, surtout ceux de coups et blessures, qui ont amené ces quatre malfaiteurs devant la justice.

Quoi qu'il en soit, dimanche dernier, M. Béghin voit entrer deux d'entre eux, Désiré et Emile. Il leur dit de se retirer, que la police lui a interdit de leur donner à boire.

« Nous ne venons pas pour boire; mais pour te tuer ! » répondent-ils; et l'un d'eux prend aussitôt son couteau et l'ouvre. Mlle Béghin vient au secours de son père; elle est souffletée; M. Béghin qui est déjà fort boiteux d'une jambe, reçoit sur l'autre un coup de pied, qui l'empêche presque encore de marcher; un consommateur qui se trouvait là, se lève, mais l'un des frères lui crie : « Toi, si tu bouges, tu es mort ! » Et cet homme se tient coi, et se rassied.

Alors se passe une scène inénarrable, jusqu'à l'arrivée de nombreux voisins qui finissent par faire prendre la fuite à ces deux misérables.

On a compté plus de 50 verres brisés et quantité de chopes, assiettes et vaisselles de toutes sortes; les balances placées dans l'épicerie, ont été jetées à terre, des paquets de chicorée ont été lacérés, etc., etc. Enfin c'était comme une maison qui vient d'être livrée au pillage.

M. Béghin a vu l'un des frères ouvrir le tiroir du comptoir et y plonger la main. Mais il ne peut affirmer qu'il ait pris de l'argent.

Une triste affaire. — C'est fort triste pour un père d'être forcé, de demander aide à la police, pour mettre un fils à la raison. C'est pourtant ce qu'on a dû faire pour Jules R..., qui s'est mis alors à injurier et à vouloir frapper l'agent Lorthiois qui a eu les plus grandes difficultés à le conduire au poste. L'arrestation est maintenue.

Un Fieffé coquin. — M. Six, fermier à la Croix-Rouge, avait depuis quelques jours à son service un ouvrier belge, à qui il *remit la somme nécessaire* pour payer une quinzaine d'autres ouvriers qui travaillaient avec lui. Il donna la part de deux ou trois seulement et se sauva en Belgique avec le reste !

Extradé. — La gendarmerie de Tourcoing a remis lundi aux autorités belges, le sieur Pierre-Edmond Mahieu, âgé de 31 ans, vernisseur, né à Roncq, poursuivi du chef d'abus de confiance par le Parquet d'Ypres.

Il avait été arrêté à Lille et a consenti à ce que les formalités pour obtenir son extradition ne fussent pas remplies.

Expulsés. — Six expulsés, Marie Virginie, âgée de 32 ans, condamnée à Lille à 1 mois pour coups et blessures volontaires, ont été en même temps conduits à la frontière. Les condamnations, motivées pour vols, étaient échelonnées de 1871 à 1890, et avaient été prononcées par les tribunaux de Beauvais, Clermont (Oise), Epernay, Hazebrouck et Lille.

Les coups de couteau du Blanc Seau. — Cette affaire est loin d'être claire. La victime, si nos renseignements sont justes, aurait même tenté de retirer sa plainte mais il était trop tard.

Deux jeunes gens, ouvriers menuisiers, Jules R..., de Mouveaux, et Auguste D.... né à Ypres, travaillaient chez le même patron à Roubaix. Samedi, leur journée faite, les deux compagnons allèrent au cabaret, et, (cela a été établi depuis), ils absorbèrent force grands verres de genièvre. Quand Jules R..., partit pour retourner chez lui, Auguste D... lui dit: *Je t'accompagne, car je vais à la pêche.*

Rue de Mouveaux, Jules marchait en avant ; tout à coup il se sent frapper d'un coup de couteau sur le haut du bras gauche, et il tombe sans connaissance. Ce n'est que vers trois heures du matin qu'il est revenu à lui ; il avait perdu beaucoup de sang ; autour de lui en effet, le pavé en était inondé ; et il avait le bras presque emporté.

Il prétend que c'est vers 11 heures du soir qu'il aurait été frappé, et qu'il serait resté inanimé pendant plus de quatre heures. Tout parait démontrer au contraire, que c'est beaucoup plus tard que le coup a été porté. Heureusement la lame n'a porté que dans les chairs, et l'état du blessé n'est pas inquiétant. Il aura seulement à subir une assez longue incapacité de travail.

Quant à Auguste D... il s'est bien gardé de rester à la pêche; il a aussitôt filé sur Ypres, et n'en est plus revenu.

Quant au mobile on le cherche en vain. A moins que ce ne soient les verres de genièvre pris en trop.

Linselles. — *Jubilé cinquantenaire d'un sapeur pompier.* — Hier la commune de Linselles était en fête. On y célébrait le cinquantième anniversaire du sapeur pompier Florentin Deblock, âgé de 83 ans. Pour donner une marque de sympathie au digne vieillard qui pendant un demi-siècle a rempli vaillamment son devoir de pompier, tous les habitants avaient arboré leurs drapeaux.

A dix heures le corps des sapeurs-pompiers est allé le chercher chez lui pour le conduire à l'église où une messe était chantée à son intention. Arrivé sur la Grand'Place, M. le Maire, remit au *cinquantenaire, entouré de sa nombreuse famille*, qui comprend des enfants, petits enfants et arrière-petits enfants, une médaille en argent frappée pour la circonstance.

A l'église, le R. Père Norbert, de l'ordre des Capucins, qui était venu prêcher à l'occasion de l'adoration, a prononcé une belle et touchante allocution, dans laquelle il a loué le zèle et le dévouement du vaillant pompier.

A trois heures, un banquet par souscription réunissait une centaine de convives. M. le maire a prononcé un discours et les convives ont chanté de chaleureux vivats en l'honneur de l'heureux jubilaire.

En réponse au discours prononcé par M. le maire, M. Deblock a lu une lettre dans laquelle il remerciait l'administration d'avoir bien voulu organiser cette fête en son honneur.

Le soir, cette fête si bien commencée, se terminait encore plus gaiement, notre vaillante compagnie de pompiers qui, il y a quinze jours, remportait un prix à Comines, venait de cueillir de nouveaux lauriers. Dimanche dernier, elle obtenait le second prix de tir à la fête militaire de Wervicq (Belgique.)

Vers 7 heures du soir, nos pompiers allèrent chercher ces deux prix sur les confins de la commune, au Blaton. La nouvelle société de gymnastique *La Linselloise* avait tenu à venir offrir ses félicitations aux vainqueurs, désirant par cette démarche fraterniser avec le corps des sapeurs pompiers.

De nombreux bouquets ont été offerts, et c'est au milieu des acclamations de la foule et de l'enthousiasme général que les pompiers ont fait leur rentrée à Linselles. Des arcs de triomphe avaient été dressés, près de la maison de M. Ghesquière, lieutenant des sapeurs pompiers.

Le soir il y a eu de brillantes illuminations.

Halluin. — Trente-huit ouvriers chaisiers sont encore en grève.

CAISSE DE LIQUIDATION
DES OPÉRATIONS SUR MARCHANDISES DE TOURCOING

Voici les règlement et conditions générales du marché de coton à terme de Tourcoing, établis d'après le règlement en vigueur sur la place du Havre:

« Article 1er. — Les affaires à terme s'accompliront au moyen de filières :

» 1° d'environ 50 balles de coton de New-Orléans, dont le poids ne pourra être au-dessous de 10,000 kilos. nets, ni au-dessus de 10,300 k. nets ;

» 2° d'environ 110 balles de coton des Indes, dont le poids ne pourra être au-dessous de 20,000 k. nets, ni au-dessus de 20,500 k. nets.

» La livraison sera considérée comme complète dès lorsqu'un nombre quelconque de balles aura produit 10,000 k. nets ou 20,000 k. nets, suivant le contrat, déduction faite de toutes tares et réfactions.

» La livraison devra se faire en un seul endroit, quai ou magasin. Les diverses cours des Magasins Généraux sont toutefois considérées comme un seul magasin. Même observation pour les Docks.

» Art. 2. — Jusqu'au 1er juillet 1891, toutes les filières expertisées et acceptées au Havre, pourront être enregistrées sans frais et mises en circulation à la Caisse de Tourcoing.

» Le Receveur pourra demander, pour les filières du Havre, que la livraison soit fait au Havre ou à Tourcoing, mais le livreur bonifiera dans tous les cas au Receveur, le cout du transport du Havre à Tourcoing.

» Art. 3. — Toute filière devra être mise en circulation par celui qui l'aura créée, au moins 48 heures avant le moment indiqué pour la livraison.

» Les dimanches, jours fériés et mi-fériés, ne comptent pas dans le délai de 48 heures. Les jours mi-fériés sont ceux admis par la généralité du commerce cotonnier.

» Les filières du Havre pourront n'être mises en circulation que le dernier jour utile du mois, avant 10 heures du matin.

« Toute filière pourra circuler jusqu'au moment où elle aura trouvé le dernier acheteur.

» Art. 4. — Sur cette filière le livreur indiquera le cours du jour et la somme qui devra lui être versée par le receveur avant l'enlèvement de la marchandise. Cette somme sera basée sur le poids de 10.000 k. nets ou de 20,000 k. nets, suivant le contrat, calculés au cours indiqué, moins escompte 2 0/0.

» Art. 5. — Le Receveur paiera directement au livreur l'excédant de poids de 10,000 k. nets ou de 20,000 k. nets.

» Les 3 experts de la filière stipuleront le cours du jour pour cet excédant.

» Les difficultés qui pourraient se présenter lors de la livraison seront réglées en dehors des endosseurs de la filière.

» Art. 6. — Tout endossement de filières devra indiquer l'heure de sa remise aux mains de l'acheteur.

» Art. 7. — Tout détenteur d'une filière qui l'aura retenue plus de 2 heures, pourra être rendu responsable des conséquences du retard qu'il aura occasionné et celui qui l'aura gardée plus de 24 heures sera tenu de la conserver.

» Art. 8. — Nul ne sera forcé d'accepter après 4 heures, une filière indiquant une livraison pour le lendemain matin, ni après 10 heures, une filière indiquant une livraison pour l'après-midi du même jour. Celui qui, par suite, restera en possession d'une filière, sera tenu d'en prendre livraison à moins qu'il n'ait obtenu du premier livreur un délai permettant à cette filière de continuer sa marche.

» Toute filière dont la date de livraison aura été reculée, n'en restera pas moins valeur du jour primitivement fixé. Le livreur qui aura consenti à prolonger la date de livraison pourra exiger de celui qui aura demandé cette prolongation, le paiement de l'intérêt à 6 0/0 pour le délai accordé.

» Art. 9. — Pour éviter des contestations sur l'échantillonnage de la marchandise, le livreur pourra exiger que ce travail soit fait conjointement avec son voilier et celui du receveur de cette marchandise.

» Art. 10. — Le livreur qui n'aura pas usé de ce droit au moment de la livraison ne pourra plus s'en prévaloir après une première expertise ne lui donnant pas satisfaction.

» Art. 11. — L'article ci-dessus n'ôte pas aux parties, le droit de recourir à une contre expertise, mais celle-ci se fera sur de nouveaux échantillons. Les frais de ce nouvel échantillonnage, ainsi que les vacations des contre-experts seront à la charge de celui qui aura demandé la contre-expertise.

» Art. 12. — Les expertises se feront au local de la Caisse par les soins de la Chambre arbitrale, où seront apportés tous les échantillons sans désignation de receveur ni de livreur, avec un simple numéro d'ordre.

» Art. 13. — Les experts devront activer le plus possible leur travail, mais ils auront seuls le droit de choisir le moment de la journée qui leur paraîtra le plus convenable pour typer la marchandise.

» Art. 14. — Toute livraison sera entièrement recommencée lorsqu'à la première expertise elle n'aura pas fourni au moins 35 balles de coton New-Orléans, ou 70 balles de coton des Indes, rentrant dans les termes du marché. L'expertise et le poids de ce minimum de 35 ou 70 balles sera immédiatement acquis, mais le livreur obligé de compléter sa filière, au plus tard, le lendemain de ce commencement de livraison.

» Dans le cas d'un rejet total de la marchandise offerte, le remplacement aura lieu également dans les 24 heures.

» Art. 15. — Le livreur qui aura remplacé une portion de sa filière remboursera au receveur les frais supplémentaires en résultant pour celui-ci.

» Art. 16. — Il ne sera pas toléré plus de 3 balles fourbaudées par chaque livraison et encore à la condition que la partie mauvaise de chaque balle fourbaudée n'excède pas en quantité la moitié de celle-ci et ne soit pas d'une qualité inférieure à la désignation la plus basse prévue par le marché.

» L'expertise dans ce cas se fera sur la meilleure partie de chaque balle fourbaudée et le livreur bonifiera la totalité du fourbaudage prononcé par les experts au moment du typage.

» Art. 17. — La valeur d'une filière livrée ne datera pour le receveur que du jour de la fin de l'expertise. Le livreur lui remboursera l'intérêt au taux de la Banque sur ses versements anticipés.

» Art. 18. — Toutes difficultés qui pourraient résulter de l'interprétation du présent règlement seront soumises à la Chambre Arbitrale pour y être jugées sans appel et en dernier ressort.

» Tourcoing, le 11 juillet 1890. »

LILLE

Un drame. — Mardi vers cinq heures et demie, on a repêché dans le canal de dérivation le cadavre du nommé Verheyde, âgé de onze ans, demeurant avec ses parents, rue du Nord, à Armentières.

On suppose que le père de ce jeune homme qui a disparu en même temps que lui se sera suicidé après avoir noyé son enfant.

CONCERTS & SPECTACLES

Un concert-festival, rue de Mouveaux. — La société chorale l'*Aurore*, ayant son siège, rue de Mouveaux, organise un concert-festival d'harmonies, de fanfares et d'Orphéons, dans les jardins de M. Decottignies, même rue, pour le dimanche 24 août.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Dimanche a eu lieu la distribution des prix du grand concours national de la Fédération Roubaisienne. Le siège fédéral était littéralement bondé de monde, venu de tous côtés pour assister à cette intéressante cérémonie. A 7 heures s'ouvre la séance; le président fédéral, M. E. Weerts, prononce une allocution, et M. Willem, président d'honneur, dit quelques mots.

Puis commence la distribution des prix d'excellence : Grand concours de Chantilly 75 paniers lâchés par le convoyeur principal M. L. Leman à 6 heures 15 minutes du matin par vent sud ouest temps nuageux bonne température. Vitesse moyenne acquise selon le barême Weerts-Gatteau, 1231 mètres 37 centimètres à la minute, soit 14 secondes 68 degrés par zônes fédérales, durée du concours 23 minutes 15 secondes.

1er grand prix d'excellence, don de M le Président de République, magnifique buste de « Barra », provenant de la manufacture de Sèvres, au 1er pigeon spécialement désigné : M. Delmotte, de Roubaix, à 8 h. 34 m. 23 s., arrive 9e du concours.

2e, don de M. Julien Lagache, maire de Roubaix, vase artistique porcelaine et bronze au 1er pigeon

---

FEUILLETON DU 24 JUILLET 1890. — N° 55

UN DRAME FINANCIER

Par PIERRE SALES

DEUXIÈME PARTIE

I

La vertu de Vouzadoux

Vouzadoux sourit modestement et reprit :

— Ce Vernouillard est, je vous le répète, un très honnête garçon ; je suis donc tout disposé à lui rendre service. Seulement, j'ai le droit d'y mettre une condition, c'est qu'il prendra mademoiselle Loudon pour demoiselle de magasin. Je crois que c'est exactement tout ce que peut désirer votre protégée ? A ce magasin sont jointes une arrière-boutique et une petite pièce au dessus, où elle pourra coucher avec sa grand'mère. Vernouillard, lui, habite de son côté avec sa famille ; il ne viendra au magasin que le matin, et c'est lui qui s'occupera des achats ; mademoiselle Loudon serait donc une sorte de gérante. Si cette proposition vous convient, je vous laisserai, mademoiselle Yvonne, le plaisir de l'annoncer à mademoiselle Loudon.

— Ah ! merci ! monsieur, merci ! s'écria Yvonne avec reconnaissance.

— Restent maintenant Bob Lytton et le commandant Peyrusse, continua Vouzadoux d'un air bonasse. Ce que je puis faire pour eux est analogue. Vous n'ignorez pas qu'en quittant votre service, Bob a pris une maison de voitures de louage ; comme il n'a pu en payer entièrement le fonds, il a souscrit des billets à l'individu qui le lui vendait, lequel individu m'a demandé de lui escompter ces billets. J'ai escompté ces billets, de telle sorte que je suis devenu le créancier de Bob Lytton. Le pauvre homme est dans de bien mauvais draps ; il ne peut pas payer ses billets; il est menacé d'être protesté, saisi, vendu...

— Par qui, monsieur ?

— Mais par moi, mademoiselle; et je vous avoue que j'aurais déjà lancé mon huissier à ses trousses, si je n'avais appris que vous vous intéressez à lui. Mais, rassurez-vous. Dès demain, je donnerai les ordres nécessaires pour que Bob Lytton ne soit pas inquiété, je renouvellerai ses autres billets, afin qu'il soit en mesure de faire face à ses engagements. Sa maison est bonne ; il gagnera de l'argent ; et, peu à peu, il arrivera à me rembourser sans trop de peine. Voilà donc la situation de Bob Lytton réglée selon vos désirs et suivant les siens ; car je sais qu'il serait mort de chagrin, s'il avait dû abandonner son affaire.

Yvonne ne pouvait en croire ses oreilles ; elle balbutia :

— Mais comment vous remercier de tout ceci, monsieur ?

— Enfin, conclut Vouzadoux, faisant le modeste, nous n'avons plus à nous occuper que du brave commandant Peyrusse. La chose est des plus faciles, et je crois même que, là, notre intervention sera inutile. Vous savez peut-être que le commandant adore les chevaux, et qu'il est l'ami de Bob, qui le consulte toujours respectueusement pour toutes ses affaires. Or, le comptable de Bob, n'ayant plus confiance dans la maison, est parti. C'est une place de deux cents francs par mois. Dès que Bob saura que sa maison peut marcher, il demandera sûrement lui-même au commandant de lui servir de comptable.

Yvonne se leva, alla vers Vouzadoux et lui tendit la main.

— Monsieur, dit-elle, je n'oublierai jamais ce que vous faites.

— Mademoiselle, il me suffit de savoir que cela vous est agréable, pour que je sois pleinement récompensé.

La soirée se passa de la façon la plus cordiale.

Quand Vouzadoux se fut retiré, madame Marsébert dit en riant :

— Je n'aurais jamais cru ce gros garçon capable de tant de sensibilité.

— Ce qui prouve, ajouta Georges, qu'on ne doit jamais se fier aux apparences.

— Moi, je suis toute réconciliée avec lui, dit Yvonne.

Ils remontèrent ensemble, et, quand Yvonne fut rentrée dans sa chambre, Georges demanda doucement à sa mère :

— Redoutez-vous encore une imprudence de ma part ?

Elle l'attira sur elle et murmura :

— Tu me fais peur !

— Vous ne craignez plus Vouzadoux ?

— C'est un fameux comédien.

— Eh bien, il jouera aussi habilement toutes les comédies que je lui ordonnerai de jouer.

Le lendemain, Yvonne se rendit dans la lingerie avant l'arrivée d'Hélène ; quand la pauvre fille entra et vit le visage radieux de son amie, elle comprit que quelque chose d'heureux s'était passé.

— J'ai réussi ! dit Yvonne avec feu.

Et elle raconta à Hélène tout ce que Vouzadoux lui avait proposé la veille. Hélène éprouva bien une certaine défiance. Pouvait-elle oublier que ce Vouzadoux était autrefois le compagnon inséparable de Georges ?... Cependant, puisque Georges avait entièrement changé, ne pouvait-il pas en être de même de Vouzadoux ? D'ailleurs, dans la matinée, on vint prier Hélène de se rendre dans le cabinet de Georges, où Vouzadoux l'attendait en compagnie d'Anatole Vernouillard.

Anatole Vernouillard avait la figure insignifiante et correcte des domestiques de bonne maison, le nez gros, la bouche large, de gros favoris noirs et les cheveux soigneusement peignés. Ses yeux, petits, verts, indiquaient une âme fausse. Il déplut à Hélène; mais, dans sa situation, elle n'avait le droit de rien refuser : et elle refoula toutes ses défiances pour écouter les propositions qui lui étaient faites.

— Vernouillard, dit Vouzadoux avec beaucoup de dignité, voici mademoiselle Hélène Loudon, dont je vous ai déjà parlé.

Vernouillard fit un salut correct et reprit sa pose indifférente, tandis que Vouzadoux continuait :

— Je consens à vous avancer les huit mille francs qui vous sont nécessaires, et vous les toucherez ici, par l'intermédiaire de mon ami, M. Marsébert. Mais il demeure entendu qu'en échange de ce service vous donnerez à mademoiselle la gérance de votre magasin.

— Mademoiselle pourra-t-elle y habiter ? demanda Vernouillard.

— Pas encore, monsieur dit Hélène ; nous conservons notre logement jusqu'au mois d'octobre.

— Cela se trouve très bien, dit Vernouillard : le logement a justement besoin de quelques réparations, que j'aurai le temps de faire d'ici là. Vous aurez donc le logement et cent vingt francs d'appointements. Plus tard, si les affaires marchent bien je vous donnerai un petit intérêt.

Hélène s'inclina et remercia Georges et M. Vouzadoux.

— Maintenant, dit Georges, allez annoncer cela à votre grand'mère.

— Hélène partit, à demi heureuse ; ses défiances la reprenaient. Elle s'imaginait que ces trois hommes avaient échangé de mauvais regards tandis qu'elle était là. Puis, Georges n'avait pas cessé de fixer sur elle ses yeux plein de passion.

— Mais j'ai tort, je suis folle ! murmurait-elle. De quoi puis-je me plaindre, puisque notre avenir est assuré ?

Au moment où elle sortait de l'hôtel, elle rencontra le commandant Peyrusse, qui arrivait d'un air furieux, au bras de Bob Lytton. Elle leur dit en peu de mots la proposition qui venait de lui être faite ; le commandant affirma :

— C'est donc un brave garçon que ce Georges Marsébert ? Nous l'avions mal jugé.

Puis il se dirigea vers le cabinet du jeune banquier, avec Bob Lytton, qui semblait accablé par sa mauvaise fortune. On les introduisit tous les deux en même temps ; et Georges les pria gracieusement de s'asseoir. Bob était tout embarrassé par la présence de Vouzadoux ; mais Georges le mit tout de suite à son aise.

— Je me suis occupé de vos affaires, Bob ; vous n'avez plus rien à craindre.

La figure de Bob s'éclaira d'un sourire heureux.

— Ah merci ! monsieur Georges !

— Ce n'est pas moi que vous devez remercier, c'est mon ami Vouzadoux, qui a escompté tous les billets que vous avez signés et qui, seul aujourd'hui, aurait le droit de vous poursuivre. Rassurez-vous, il n'en fera rien ; et, si je vous ai prié de venir ce matin avec l'honorable commandant Peyrusse, c'est pour prendre des arrangements en vue de l'avenir. M. Vouzadoux aura la bonté de renouveler tous ceux de vos billets qui sont en circulation ; naturellement vous lui en payerez exactement les intérêts...

— C'est trop juste, monsieur Georges.

— Vous continuerez l'exploitation de votre fonds, et, à mesure que vous gagnerez de l'argent, vous retirerez vous-même vos billets. Est-ce entendu ?

— Ah ! monsieur Vouzadoux, s'écria Bob avec reconnaissance, vous me sauvez la vie et l'honneur !

— Nous n'y mettons qu'une condition, répondit Vouzadoux. J'ai appris que votre comptable vous avait quitté ; nous désirons que ce soit le commandant Peyrusse, votre ami, qui le remplace.

— J'allais le lui demander, dit Bob, en se tournant vers le commandant.

Le vieux soldat, trouvant la combinaison admirable, était très ému.

— Messieurs, dit-il, permettez-moi de vous donner une poignée de main, et permettez-moi aussi de vous donner mon opinion : vous êtes de crânes jeunes gens

Puis il partit, entraînant Bob Lytton, qui sautillait le long du jardin.

Vouzadoux s'était mis à rire, Georges lui demanda d'un air naïf la raison de sa gaieté.

— Je suis en train de me dire, répondit Vouzadoux, que ces deux imbéciles seraient un peu moins gais, s'ils savaient ce qui leur pend au bout du nez.

II

Premières désillusions

Georges et Vouzadoux étaient encore en train de rire, lorsque la jolie tête d'Yvonne parut derrière la fenêtre du cabinet. Aussitôt, les deux jeunes gens reprirent une allure sérieuse ; Georges ouvrit la fenêtre et demanda :

— Que venez-vous faire ici, petite curieuse ?

Yvonne répondit d'un ton mutin :

— Je ne viens pas me mêler de vos affaires de banque ; mais je veux savoir ce qui s'est passé ce matin.

Vouzadoux s'inclina respectueusement :

— Tout s'est passé comme vous le désiriez, mademoiselle.

— Alors, Hélène Loudon ?...

— Devient la gérante du magasin de M. Vernouillard, avec une situation pécuniaire d'autant plus satisfaisante qu'elle pourra bientôt habiter avec sa grand'mère dans un petit logement, qui se trouve au-dessus de ce magasin.

— Et le commandant Peyrusse ?

— Le commandant Peyrusse entre dans la maison de Bob Lytton, qui, grâce au crédit que Georges et moi lui accordons, fera face à tous ses engagements.

— Nous n'avons plus qu'à vous remercier, monsieur, déclara Yvonne avec une légère émotion. Maintenant, je vous laisse au travail.

(*A suivre*)

PIERRE SALES